

Instruction

Travaux exceptionnels en RES

Table des matières

0	Référence	2
1	Introduction	2
2	Tâches	2
	2.1 O&M Wind & Solar.....	2
	2.2 Contractant.....	3
	2.3 Service HSE	3
3	Méthode de travail	3
	3.1 Dossier de projet.....	3
4	Documents de support et auxiliaires	4
5	Motivation de la modification	4

0 Référence

Numéro de document	Titre
ZST.10010043604.000	PO – Permis de travail en RES

1 Introduction

Le présent document décrit les règles appliquées pendant des travaux exceptionnels en Renewable Energies Belux.

Par 'travaux exceptionnels' on comprend notamment les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- tous les travaux qui tombent en dehors du cadre de contrat d'entretien et donc en dehors du cadre d'exploitation, d'entretien normal et de révision tel que fixé par le fabricant et/ou qui, selon le responsable de l'installation, présentent un risque accru pour l'homme ou l'environnement ;
- toute modification ou extension radicale d'installations ;
- les missions qui prévoient des travaux de levage impliquant un risque élevé, notamment l'utilisation de grues de levage mobiles (travaux de levage importants et en hauteur), l'utilisation des techniques de cordes ou l'utilisation d'un élévateur à nacelle ;
- les missions impliquant l'utilisation de nacelles ou de plates-formes de travail suspendus à une grue de levage ;
- les missions nécessitant la possession d'un permis d'excavation (creusement des trous ou des tranchées, ...)
- les activités qui relèvent de l'AR concernant les chantiers temporaires et mobiles.

2 Tâches

2.1 O&M Wind & Solar

O&M Wind & Solar:

- contrôle la coopération sécurisé des différents parties contractés ;
- informe la service HSE des travaux exceptionnels planifiés ;
- demande le contractant de compléter la fiche d'info et de rédiger une analyse de risque spécifique au travail planifié ;
- préside l'ouverture du site et informe les participants de la contenu du dossier de projet ;
- retourne le dossier de projet complet vers le service HSE après le fin des travaux.

2.2 Contractant

Le contractant :

- est désigné par le donneur d'ordre au moyen d'une commande à exécuter le travail exceptionnel ;
- transfère l'information nécessaire vers le donneur d'ordre en ce qui concerne les risques particuliers à ses activités. Il transfère cette information sous forme d'un analyse de risque spécifique ;
- est responsable pour l'inspection/contrôle suivant la loi Belge de ces moyens de travaux.

2.3 Service HSE

Le service HSE :

- compose les dossiers de projet pour les travaux exceptionnels ;
- maintient cette instruction et les documents accompagnants (dossier de projet) ;
- supporte O&M Wind & Solar pendant la préparation et le suivi des travaux exceptionnels ;
- contrôle les documents de sécurité transféré par le contractant (analyse de risque spécifique, certificats de contrôles du matériel de levage, ...).

3 Méthode de travail

3.1 Dossier de projet

Pour l'exécution des travaux exceptionnels une approche de projet doit être appliquée. Un dossier de projet doit être constitué à cet effet.

Le dossier de projet consiste des éléments suivants :

- fiche d'information entrepreneurs ;
- liste de présence de chantier (contrôle Limosa, ...)
- document « ouverture du chantier » + permis de travail + Last Minute Risk Analysis ;
- permis de feu / permis d'excavation (si applicable)
- procédures de consignations ;
- numéros d'urgences ;
- toolbox ;
- documents visites d'observations ;
- formulaire de déclaration d'un (quasi) accident.

Si le responsable de l'installation est un contractant, les documents comparables du contractant (ouverture de chantier, toolbox, permis de travail, procédures de consignations ; ...) peuvent être utilisés. Une copie des documents sera ajoutée au dossier de projet.

4 Documents de support et auxiliaires

Numéro de document	Titre
ZNO.10010045144.000	Dossier de projet RES
ZNO.10010045152.000	Ouverture du chantier RES

5 Motivation de la modification

N° version	Motivation de la modification	Pages modifiées
00	Rédiger le document	